«Reconnaissance du vote blanc aux élections : un nouvel acquis démocratique»

12/02/2014

Reconnaissance du vote blanc aux élections : un nouvel acquis démocratique

Le Sénat a voté ce jour, sans modification, la proposition de loi portée par l'UDI sur la reconnaissance du vote blanc aux élections. François SAUVADET, Vice-président du groupe UDI, auteur et rapporteur du texte à l'Assemblée nationale et François ZOCCHETTO , Président du groupe UDI-UC et rapporteur au Sénat, se félicitent de cette adoption qui constitue pour eux « une avancée dans la transparence de la vie démocratique et qui répond aux attentes de nombreux Français depuis de nombreuses années".

« *Dans un climat caractérisé par la montée de la défiance des citoyens à l'égard de la classe politique, et face à une poussée du nombre de bulletins blanc et nuls lors de la dernière élection présidentielle (5,8 %), l'UDI* avait mis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale *la reconnaissance du vote blanc* , dès novembre 2012, *lors de sa première journée d'initiative parlementaire.*

Avec l'adoption définitive de ce texte, les bulletins blancs seront enfin décomptés séparément des votes nuls, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette absence de reconnaissance de la voix de l'électeur qui se déplace pour accomplir son devoir civique était choquante en démocratie. Car voter blanc n'est pas nul !

Par cette loi, Il sera donc ainsi permis *demain de rendre justice à tous ceux qui font l'effort de se déplacer au bureau de vote, même si pour des motivations qui leur sont propres, ils ne souhaitent ou ne peuvent choisir parmi l'offre politique qui leur est proposée, sans pour autant se réfugier dans le vote extrême ou l'abstention. Les électeurs pourront soit laisser une enveloppe vide dans l'urne, soit y glisser un bulletin blanc.*

Pour l'UDI, toutes les mesures qui vont dans le sens de plus de transparence de la vie politique et qui sont de nature à renforcer la participation des citoyens lors des élections doivent être encouragées. Nous formons le vœu que cette reconnaissance contribue à faire revenir une partie des électeurs dans les isoloirs.

Si nous regrettons que le Gouvernement se soit opposé à la reconnaissance du vote blanc dès les élections municipales du mois de mars prochain, nous saluons cette nouvelle modalité d'expression de l'acte citoyen qui entrera en vigueur dès les prochaines élections européennes du *mois de mai, et pour l'ensemble des scrutins qui suivront. »*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC